

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 7
Titre :	Point sur la Conférence technique régionale sur les pêches côtières : nouveau calendrier, progrès accomplis au regard des actions convenues et priorités des États et Territoires insulaires océaniques
Auteur :	Andrew Smith

Résumé/brève description/éléments clés :

La **Conférence technique régionale sur les pêches côtières** permet aux membres et aux partenaires d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture et de proposer des solutions afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources fondée sur des données scientifiques et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources.

La **quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF4)**, initialement prévue en novembre 2019, a été reportée à mars 2021 en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 dans la région. Peu avant cette nouvelle date, un confinement strict dû à des cas de COVID-19 en Nouvelle-Calédonie a entraîné son report au 12–15 et au 19 octobre 2021. L'annonce officielle de la Conférence sera diffusée aux membres et aux partenaires en juillet 2021.

La RTMCF4 inclura pour la première fois un dialogue de deux jours sur la pêche communautaire organisé par la société civile et les acteurs non étatiques et axé sur leur participation, comme approuvé et entériné lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches et de la première Conférence régionale des ministres des Pêches.

Le présent document récapitule les progrès intermédiaires accomplis par la CPS et/ou les membres au regard des actions convenues lors de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF3) et examinées et approuvées lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches. Il passe également en revue les priorités, problématiques et défis du secteur des pêches côtières et de l'aquaculture les plus couramment avancés par les personnes désignées par les membres pour participer à la RTMCF4 reportée. Ces points seront actualisés avant la tenue de la Conférence, désormais prévue en octobre 2021.

Recommandations :

Les membres et partenaires sont invités à :

- a. prendre note des nouvelles dates de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et des thèmes proposés ; et
- b. prendre note des progrès intermédiaires accomplis au regard des principales actions convenues lors de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières ainsi que des premières questions et priorités techniques des États et Territoires insulaires océaniques.

Point sur la Conférence technique régionale sur les pêches côtières : nouveau calendrier, progrès accomplis au regard des actions convenues et priorités des États et Territoires insulaires océaniques

Contexte

1. La **Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF)** a pour objet d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture et de proposer des solutions afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources fondée sur des données scientifiques et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources. Elle s'inscrit dans le prolongement des orientations fixées dans [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires du changement : La Stratégie de Nouméa](#) et la [Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie](#), et permettra de fournir des informations essentielles pour rendre compte de la situation aux Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique à travers le [Rapport annuel de situation sur les pêches côtières](#).
2. Les Conférences techniques régionales sur les pêches côtières sont l'occasion d'examiner des questions techniques prioritaires précises qui se posent dans la région, recensées par les représentants des États et Territoires insulaires océaniques, en sollicitant également l'avis d'autres parties prenantes et notamment de la société civile et des organisations non gouvernementales, du milieu universitaire, du secteur privé, des bailleurs de fonds et des représentants des communautés. Au cours des trois premières éditions, le format de la Conférence a favorisé la plus large contribution possible des pays, dans le cadre de séances plénières et de discussions de groupe en présentiel. Bien qu'il soit prévu de conserver ces modalités lors de futures éditions, jusqu'à ce que les restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 soient levées, la Conférence devra se tenir sous une forme virtuelle, ce qui nécessitera de se concentrer sur un nombre limité de questions techniques relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture hautement prioritaires.
3. La RTMCF3 (novembre 2019) était la première réunion du nouveau processus évolutif d'orientation stratégique, de diffusion des informations et de prise de décision pour les pêches côtières et l'aquaculture en Océanie, en vertu duquel la RTMCF rend compte aux directeurs des pêches, lesquels soumettent leurs conclusions à la Conférence régionale des ministres des Pêches puis aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Ce nouveau cadre de gouvernance a été adopté par la onzième Conférence des directeurs des pêches (mars 2019) et approuvé par la Conférence régionale des ministres des Pêches réunis en session extraordinaire (juin 2019), puis par le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) à sa quarante-neuvième session (juin 2019). Ce mode de diffusion des informations est sans incidence sur la gouvernance des orientations stratégiques de la CPS, qui relève du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et de la Conférence de la Communauté du Pacifique.

4. Les participants à la RTMCF3 ont été invités à recenser, examiner et approuver une série de questions techniques prioritaires claires sur les pêches côtières et l'aquaculture, avec soumission des principales actions à la douzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS pour examen et avis ou approbation. Un point synthétique sur ces actions est présenté ci-après.
5. La RTMCF4 inclura pour la première fois un dialogue de deux jours sur la pêche communautaire organisé par la société civile et les acteurs non étatiques et axé sur leur participation, comme approuvé et entériné lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches et de la première Conférence régionale des ministres des Pêches.

Quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF4)

6. La RTMCF4, initialement prévue en novembre 2019, a été reportée à mars 2021 en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 dans la région. Peu avant cette nouvelle date, un confinement strict dû à des cas de COVID-19 en Nouvelle-Calédonie a entraîné un nouveau report de cette réunion virtuelle. Compte tenu du calendrier extrêmement chargé des conférences régionales relatives aux pêches en 2021, la RTMCF4 se tiendra en octobre 2021, ce qui correspond à la période initialement prévue (octobre/novembre).
7. Les membres et les partenaires sont informés que la RTMCF4 se tiendra du 12 au 15 octobre et le 19 octobre 2021. Elle sera présidée par les Îles Marshall. L'annonce officielle de la Conférence ainsi que des informations détaillées sur la réunion seront diffusées en juillet 2021.
8. Étant donné que l'ensemble des vols internationaux à destination et au départ de la Nouvelle-Calédonie devraient rester suspendus au moins jusqu'à la fin de l'année 2021, cette conférence se tiendra en mode virtuel. Les participants basés en Nouvelle-Calédonie pourront toutefois y assister en présentiel au centre de conférence de la CPS à Nouméa.
9. La RTMCF4 a pour objectif d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture et de proposer des solutions afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources fondée sur des données scientifiques et de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources en présentant les enseignements tirés de la « phase de réponse » à la pandémie de COVID-19 de même qu'en déterminant les approches et les priorités au cours de la « phase de relèvement » dans laquelle la région devrait s'engager en 2021 et au-delà.
10. Comme approuvé lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches et de la première Conférence régionale des ministres des Pêches en 2020, la RTMCF4 comprendra pour la première fois un dialogue de deux jours sur la pêche communautaire organisé par la société civile et les acteurs non étatiques et axé sur leur participation. Le Dialogue sur la pêche communautaire a pour objectif de donner aux organisations de la société civile et aux acteurs non étatiques la possibilité d'échanger des informations, de donner des conseils et de faire connaître leurs principaux besoins aux directeurs des pêches, par l'intermédiaire de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, afin de contribuer à sensibiliser les

dirigeants aux questions et aux besoins prioritaires en lien avec l'utilisation durable des ressources halieutiques côtières. Le Dialogue offrira également l'occasion de faire part des expériences vécues et des enseignements tirés dans le cadre d'initiatives communautaires visant à renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains de même que de leurs ressources halieutiques, essentielles au bien-être des communautés côtières.

Progrès intermédiaires accomplis au regard des actions définies à l'issue de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières (RTMCF3) et adoptées lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches

11. Le Rapport de la RTMCF3 a été soumis à la douzième Conférence des directeurs des pêches en mai 2020¹. Les participants à la RTMCF3 ont été invités à recenser, examiner et approuver une série de questions et d'orientations techniques prioritaires claires sur les pêches côtières et l'aquaculture, susceptibles d'être soumises pour examen et décision à la douzième Conférence des directeurs des pêches. Les directeurs des pêches ont traité ces actions en répondant à un questionnaire en ligne portant sur 21 de ces actions, ainsi que par un débat en séance plénière permettant d'étudier plus en détail quatre actions de la RTMCF.
12. Les directeurs des pêches, réunis à l'occasion de leur douzième Conférence, ont noté et approuvé 24 actions transmises, un membre ayant demandé la poursuite de l'examen relatif à l'action 16², dont la présidente de la RTMCF3 et la CPS ont assuré le suivi après la réunion.
13. Concernant l'action 9³, les directeurs des pêches ont pris note du sentiment exprimé dans les points d'action 9 a), b) et c), et souligné que les services des pêches nationaux peuvent prendre les mesures nécessaires à l'échelle nationale, dans la mesure du possible. Les directeurs des pêches, réunis à l'occasion de leur douzième Conférence, ont évoqué et souligné la nécessité d'accroître la conformité dans le secteur de la pêche côtière, et notamment de renforcer les capacités et d'élaborer des protocoles, des mécanismes et des outils adaptés.
14. Au vu du grand nombre d'actions soumises par la RTMCF3 à la douzième Conférence des directeurs des pêches, il a été recommandé que des orientations claires soient formulées à

¹ DT5 : Rapport de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières à la douzième Conférence des directeurs des pêches

² **Action 16** : Les participants encouragent les gouvernements et les administrations des États et Territoires insulaires océaniques à partager leurs stratégies, législations, politiques et plans en faveur de la biosécurité aquatique et à mobiliser des ressources afin que tous puissent mettre à profit les avantages découlant de la mise en œuvre, à l'échelon national, de mesures de biosécurité efficaces.

³ **Action 9** : Les membres soulignent que les pays doivent résoudre les problèmes chroniques de sous-effectifs dans les services de recherche et de gestion halieutiques s'ils veulent être à même de réaliser des enquêtes socio-économiques et halieutiques : a) les participants demandent aux directeurs des pêches d'examiner et d'adopter un plan permettant de résoudre les problèmes de capacités limitées qui entravent la collecte et l'analyse des données ainsi que leur utilisation à des fins de gestion ; b) les participants prient les directeurs des pêches de débattre de la nécessité d'établir des rôles clairs et bien définis pour les agents du service des pêches (en distinguant les missions de suivi réglementaire des activités à caractère scientifique) ; c) les participants conviennent des problèmes que soulèvent les conventions de financement de courte durée et prient les directeurs des pêches d'examiner les moyens de pérenniser les programmes de financement en faveur de la recherche et de la gestion halieutique côtière, avec le concours des pouvoirs publics et des bailleurs.

l'intention de la RTMCF4 quant aux actions de nature à être soumises pour examen aux directeurs des pêches.

15. L'annexe 1 récapitule les progrès accomplis par la CPS et/ou les membres au regard des actions convenues lors de la RTMCF3 et examinées et approuvées lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches.

Premières questions et priorités des États et Territoires insulaires océaniques

16. Les Conférences techniques régionales sur les pêches côtières sont l'occasion pour les représentants des États et Territoires insulaires océaniques d'examiner des questions techniques prioritaires précises, que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins recueille activement auprès des participants désignés par les pays. Au cours de la RTMCF3, les représentants des pays membres ont présenté tour à tour les priorités, problématiques et défis rencontrés au niveau national dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture, ainsi que les mesures adoptées depuis la conférence précédente.
17. En préparation de la RTMCF4, à présent reportée, les représentants des pays ont été invités à communiquer leurs priorités, problématiques et défis techniques actuels dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture, ainsi que les mesures adoptées depuis la RTMCF3. En raison des contraintes de temps et de format des échanges, nous avons prié les participants des pays membres, pour la quatrième édition de la Conférence, de remplir un questionnaire sur leurs questions et priorités techniques nationales dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture plutôt que de préparer des interventions. La CPS a compilé les réponses reçues de l'ensemble des membres afin d'en présenter une synthèse lors de la première journée de la Conférence. Avant la deuxième date prévue pour cette dernière en mars 2021, nous avons reçu 13 réponses.
18. Les priorités, problématiques et défis les plus courants dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture qui ressortent des 13 premières réponses des membres sont listés à l'annexe 2. Ces priorités et besoins seront actualisés par les membres avant la RTMCF4, désormais prévue en octobre 2021, et il en sera rendu compte à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches en 2021.

Recommandations :

19. Les membres et partenaires sont invités à :
 - a. prendre note des nouvelles dates de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et des thèmes proposés ; et
 - b. prendre note des progrès intermédiaires accomplis au regard des principales actions convenues lors de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières ainsi que des premières questions et priorités techniques des États et Territoires insulaires océaniques.

Annexes

Annexe 1 : progrès intermédiaires accomplis au regard des actions définies à l'issue de la RTMCF3 et adoptées lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<i>Point de situation sur les plans d'action adoptés à l'issue des deux premières Conférences techniques régionales sur les pêches côtières</i>			
<p>Action 3 : Les membres prient la CPS de mettre en place un processus régional visant à définir des exigences et normes minimales et des protocoles pour la collecte de données.</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches de porter une attention prioritaire au processus régional de définition des exigences et normes minimales et des protocoles de collecte de données, et de faire en sorte que des financements adéquats soient mobilisés à l'appui de ce processus.</p>	<p>Les directeurs des pêches notent et approuvent.</p>	<p>La mise en œuvre de programmes de formation a débuté en vue de garantir une bonne compréhension de la démarche adoptée et d'encourager son adoption à l'échelon régional.</p> <p>Un projet de politique sur la gouvernance des données relatives aux pêches, à l'aquaculture et aux écosystèmes marins est en cours d'élaboration.</p>	<p>Polynésie française : Acquisition, gestion et analyse de données de pêche lagonaire.</p> <p>Actuellement, il y a peu de données fiables sur la pêche lagonaire compte tenu du faible nombre de pêcheurs professionnels déclarés et de leur dispersion dans les îles. Il faut définir les objectifs de cet observatoire, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de méthodes peu coûteuses pour l'évaluation des stocks des 5 espèces commerciales d'holothuries/dont 2 CITES. • Suivi de l'état des stocks dans les zones réglementées, notamment par les pêches expérimentales. <p>Tokelau : Renforcement du programme de collecte de données par un renforcement des capacités et un réapprovisionnement en équipements nécessaires à la collecte de données.</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<i>Science – Nouvelles technologies, processus et systèmes de gestion électronique des données</i>			
<p>Action 9 : Les membres soulignent que les pays doivent résoudre les problèmes chroniques de sous-effectifs dans les services de recherche et de gestion halieutiques s'ils veulent être à même de réaliser des enquêtes socio-économiques et halieutiques.</p> <p>a. Les participants demandent aux directeurs des pêches d'examiner et d'adopter un plan permettant de résoudre les problèmes de capacités limitées qui entravent la collecte et l'analyse des données ainsi que leur utilisation à des fins de gestion.</p> <p>b. Les participants prient les directeurs des pêches de débattre de la nécessité d'établir des rôles clairs et bien définis pour les agents du service des pêches (en distinguant les missions de suivi réglementaire des activités à caractère scientifique).</p> <p>c. Les participants conviennent des problèmes que soulèvent les conventions de financement de courte durée et prient les directeurs des pêches d'examiner les moyens de pérenniser les programmes de financement en faveur de la recherche et de la gestion</p>	<p>Les directeurs des pêches prennent note du sentiment exprimé dans les points d'action 9 a), b) et c), et soulignent que les services des pêches nationaux peuvent prendre les mesures nécessaires à l'échelle nationale, dans la mesure du possible.</p> <p>Sur la base de l'action 9 de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, les directeurs des pêches évoquent et soulignent la nécessité d'accroître la conformité dans le secteur de la pêche côtière, et notamment de renforcer les capacités et d'élaborer des protocoles, des mécanismes et des outils adaptés.</p>	<p>Établissement d'un rapport sur les moyens de subsistance à Manihiki pour les Îles Cook.</p> <p>Élaboration de supports de sensibilisation communautaire pour Nauru.</p> <p>Renforcement de l'équipe chargée des pêches lagonaires, financée sur le programme PROTEGE, par un ingénieur halieute en Polynésie française.</p>	<p>Îles Cook : Rapport sur les moyens de subsistance à Manihiki établi par la CPS. Problème général d'effectifs, besoin de personnel spécifique expérimenté et qualifié dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture. La formation à la greffe des huîtres perlières et à la récolte figure en tête des priorités. La filière perlicole bénéficierait également de recherches techniques sur la collecte du naissain et la production de perles de meilleure qualité.</p> <p>Nauru : Élaboration de supports de sensibilisation communautaire avec l'aide de la CPS.</p> <p>Polynésie française : Renforcement de l'équipe chargée des pêches lagonaires par un ingénieur halieute financé sur le programme PROTEGE.</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
halieutique côtière, avec le concours des pouvoirs publics et des bailleurs.			
<p>Action 13 : La CPS et les membres soulignent la nécessité de mettre en place des stratégies de gestion qui rendraient obligatoires la collecte et la saisie, à l'aide des outils électroniques existants, de données halieutiques à des fins de gestion (notamment des données sur les ressources côtières exportées par les exportateurs ou les fournisseurs justifiant d'un permis).</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches de faire en sorte que les législations et les plans de gestion nationaux imposent aux opérateurs commerciaux de recueillir des données.</p>	Les directeurs des pêches notent et approuvent.	<p>La CPS met actuellement au point une approche concernant les outils électroniques qui permettent de recueillir les données du commerce national et des exportations.</p> <p>Dans toutes ses recommandations formulées dans le cadre de la gestion, de l'élaboration de plans de gestion et de l'aide en matière de législation, la CPS a vivement préconisé l'adoption d'une approche nationale pour la collecte des données du commerce national et des exportations fournies par les opérateurs commerciaux.</p>	<p>Fidji : Élaboration d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux besoins qui rende possible et favorise une pêche durable ainsi que l'examen des lois relatives aux pêches et du dispositif d'octroi de permis. Renforcement des connaissances scientifiques par des évaluations de stock des produits de grande valeur (holothurie de sable, mérrou/saumonée). Renforcement du savoir-faire technique dans l'élevage commercial de l'holothurie de sable (choix des sites, marquage et installation des enclos).</p>
<i>Aquaculture – Mise en œuvre du plan d'action régional sur la biosécurité aquatique</i>			
<p>Action 14 : Les membres approuvent le projet de plan d'action régional sur la biosécurité aquatique.</p> <p>a. Les participants recommandent l'adoption par les directeurs des pêches du projet de plan d'action régional sur la biosécurité aquatique.</p>	Les directeurs des pêches notent et approuvent.	Les directeurs des pêches réunis à l'occasion de leur douzième Conférence et les ministres des Pêches réunis à l'occasion de leur première Conférence régionale ont approuvé le Cadre régional sur la biosécurité aquatique et la note d'orientation n° 34 sur l'importance de la biosécurité aquatique en Océanie.	
<p>Action 16 : Les participants encouragent les gouvernements et les administrations des États et Territoires</p>	Les directeurs des pêches notent et approuvent l'action. Un membre demande que l'examen relatif à	La CPS conseille et appuie les membres aux fins de leurs stratégies nationales en faveur de la biosécurité aquatique.	

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<p>insulaires océaniques à partager leurs stratégies, législations, politiques et plans en faveur de la biosécurité aquatique et à mobiliser des ressources afin que tous puissent mettre à profit les avantages découlant de la mise en œuvre, à l'échelon national, de mesures de biosécurité efficaces.</p>	<p>l'action 16 se poursuit, la présidente de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches et la CPS assurant le suivi de cette question après la réunion.</p>		
<p><i>Pêche communautaire – transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches</i></p>			
<p>Action 18 : Les membres conviennent de la nécessité de pallier les carences relevées dans les législations en vigueur, afin d'appuyer la gestion communautaire des pêches et la mise en œuvre de plans de gestion communautaire.</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches de prendre acte de l'importance de la gestion communautaire des pêches et d'encourager l'adoption de législations et de politiques de nature à favoriser la transposition à plus grande échelle de ce mode de gestion dans tous les États et Territoires de la région, avec le concours des autorités provinciales et locales.</p>	<p>Les directeurs des pêches notent et approuvent.</p> <p>Les directeurs des pêches réunis à l'occasion de leur douzième Conférence envisagent par ailleurs d'examiner le « renforcement de la gestion communautaire des pêches à l'heure de la pandémie de COVID-19 » sous un point distinct de l'ordre du jour.</p> <p>Les directeurs des pêches recensent certaines des conséquences et difficultés immédiates relatives au renforcement de la gestion communautaire des pêches dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ainsi que les besoins auxquels la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins doit s'employer à répondre afin d'appuyer le renforcement de la gestion communautaire des pêches dans le</p>	<p>La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a poursuivi ses activités dans ce domaine, dans les limites des financements et des capacités dont elle dispose actuellement. La Division, avec l'aide de partenaires régionaux, a organisé une série de 3 ateliers sous-régionaux (Mélanésie, Micronésie et Polynésie) virtuels consacrés au renforcement de la gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (janvier-février 2021), suivis d'un atelier régional commun en mars 2021. Les ateliers ont abouti à la rédaction d'un projet de <i>Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique</i> (voir DT 4 de la treizième Conférence des directeurs des pêches).</p>	<p>Kiribati : Prise en compte des plans de gestion communautaire des pêches (GCP) dans la réglementation applicable à la pêche côtière.</p> <p>Îles Marshall : Assistance technique à la conduite du processus Reimaanlok dans l'ensemble des Îles Marshall, puis soutien apporté aux communautés locales pour la mise en œuvre des plans de gestion communautaire (formation au suivi et à la surveillance, assurance de la conformité, etc.).</p> <p>Nauru : Adoption d'une nouvelle loi relative aux pêches côtières et à l'aquaculture qui appuie la GCP, que nous sommes en train de mettre en œuvre avec les communautés.</p> <p>Îles Salomon : Élaboration et publication dans le journal officiel de plans de gestion des bénéficiers et des</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
	<p>contexte de la pandémie de COVID-19.</p> <p>Les directeurs des pêches invitent la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS à réaliser, aux côtés des membres et des partenaires, une évaluation de la gestion communautaire des pêches et des démarches adoptées pour son renforcement dans la région afin d'aider les membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces et contextualisées de transposition à plus grande échelle de la gestion communautaire des pêches.</p>		<p>coraux.</p> <p>Tonga : Politique relative aux pêches côtières en cours d'élaboration.</p> <p>Polynésie française : Étude juridique sur la faisabilité des TURF en Polynésie française. Modification des textes juridiques pour réglementer les espèces, les captures et l'effort de pêche dans les zones de pêche réglementée.</p> <p>Wallis et Futuna : Étude de la transposition à plus grande échelle de la GCP.</p>
<p>Action 19 : Les membres appellent la CPS à fournir un appui accru à la mise en œuvre de programmes d'échanges Sud-Sud sur la gestion communautaire des pêches, à contribuer à la réalisation de supports de sensibilisation adaptés, et notamment d'une trousse à outils d'information, et à aider les différentes parties prenantes concernées à élaborer des procédures de suivi et d'évaluation adaptées.</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches d'approuver l'élaboration de programmes nationaux visant à répondre aux besoins des communautés</p>	<p>Les directeurs des pêches notent et approuvent.</p>	<p>En raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, les échanges Sud-Sud entre Wallis et Futuna, les Fidji et les Tonga prévus à l'issue de la RTMCF3 ont été annulés.</p> <p>La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a poursuivi ses activités dans ce domaine, dans les limites des financements dont elle dispose actuellement et des restrictions de déplacement liées à la COVID-19.</p>	<p>Îles Marshall : Élaboration de supports de sensibilisation communautaire avec l'aide de la CPS.</p> <p>Fidji : Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont entraîné des licenciements et, partant, ont forcé l'ouverture de pêcheries fermées de manière saisonnière et la prise de ressources figurant sur des listes d'espèces interdites.</p> <p>Tonga : Déploiement régulier de DCP dans des ZGS côtières et création de ZGS.</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<p>contraintes de restreindre leurs captures en vertu de stratégies de gestion communautaire des ressources et à les aider à trouver d'autres moyens de subsistance que la pêche.</p>			
<p>Action 20 : Les participants prient les membres de définir de manière précise les rôles respectifs des différentes parties prenantes associées à l'élaboration de programmes de gestion communautaire des pêches et de veiller à ce que des financements suffisants soient alloués à ces programmes.</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches d'aider à la définition précise des rôles respectifs des différentes parties prenantes associées à l'élaboration de programmes de gestion communautaire des pêches et de veiller à ce que les financements suffisants soient alloués à ces programmes.</p>	<p>Les directeurs des pêches notent et approuvent.</p>	<p>L'un des objectifs du <i>Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique</i> porte sur les mécanismes de coordination à l'appui du renforcement de la GCP. Le Cadre devrait aider les services nationaux des pêches à coordonner la GCP à l'échelle nationale avec leurs partenaires, et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins à coordonner la GCP à l'échelle régionale avec les membres et les partenaires (organisations régionales, établissements universitaires, bailleurs de fonds, etc.).</p> <p>Dans le cadre de cette action, les participants à la RTMCF invitent expressément les membres à définir de manière précise les rôles respectifs des différentes parties prenantes.</p>	
<p>Action 21 : Les membres appellent les bailleurs de fonds partenaires à faire en sorte que les financements consacrés à la mise en œuvre des programmes de</p>	<p>Les directeurs des pêches notent et approuvent.</p>		

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
gestion communautaire des pêches puissent être utilisés avec toute la souplesse requise, en fonction des besoins des parties prenantes.			
<p>Action 23 : Les participants prient les membres et les partenaires de faire de la gestion communautaire des pêches une priorité, en veillant à ce que les programmes de gestion communautaire des pêches existants et nouveaux soient assortis de ressources accrues.</p> <p>a. Les participants prient les directeurs des pêches d'aider les membres et les partenaires à faire de la gestion communautaire des pêches une priorité, en veillant à ce que les programmes de gestion communautaire des pêches existants et nouveaux soient assortis de ressources accrues.</p>	Les directeurs des pêches notent et approuvent.	La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a poursuivi ses activités dans ce domaine à la faveur du programme PEUMP financé par l'UE/l'Agence suédoise pour le développement international SIDA (composante 3).	Îles Marshall : La GCP est érigée en priorité nationale.
<i>Atelier sur les dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture</i>			
<i>Collecte et échange de données et d'informations halieutiques</i>			
<p>Action 1 : Les participants à l'atelier appellent les directeurs des pêches à :</p> <p>a. envisager la création d'organismes ou de services des pêches au sein desquels la contribution des communautés à la collecte d'informations sur les pêches côtières et l'aquaculture serait</p>	Les directeurs des pêches notent et approuvent toutes les actions de l'atelier sur les dispositifs de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture.	Aucun progrès n'a été accompli au regard des points b et c en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.	Kiribati : Campagnes de sensibilisation et renforcement des capacités des agents de SCS des activités côtières afin que ceux-ci puissent exercer efficacement leurs fonctions tant sur les sites de débarquement que dans les zones de pêche, et notamment faire respecter la législation sur les pêches.

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<p>reconnue ;</p> <p>b. élaborer des outils d'échange d'informations et renforcer la collaboration entre les organismes publics et les organisations non gouvernementales de chaque État ou Territoire ;</p> <p>c. promouvoir les échanges entre États/Territoires afin de favoriser le partage des pratiques les plus probantes.</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les besoins techniques figure la création de bases de données permettant de suivre les captures INN. • Examen des législations et politiques nationales en matière de pêches et identification de leurs lacunes en vue de renforcer les responsabilités en matière de pêches. <p>Tonga : Formation sur la conformité des ZGS et sensibilisation.</p>
<i>Professionnalisation du secteur des pêches côtières</i>			
<p>Action 2 : Les participants prient les directeurs des pêches de prendre des mesures visant à professionnaliser dans tous les États et Territoires le statut des pêcheurs et des agents agréés, et ce par les moyens suivants :</p> <p>a. création d'un statut de petit pêcheur permettant de garantir la sécurité en mer des pêcheurs et leur accès à un régime de protection sociale et à des mesures incitatives (exonérations fiscales ou autres avantages, par exemple) ;</p> <p>b. renforcement de la visibilité des agents agréés grâce à l'utilisation de badges et d'uniformes reconnaissables ;</p> <p>c. renforcement, dans la mesure du possible, de la visibilité des garde-pêche communautaires.</p>		<p>La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, en collaboration avec le ministère néo-zélandais des Industries primaires, continue d'appuyer les services des pêches en leur fournissant des tenues de SCS à haute visibilité.</p>	<p>Nouvelle-Calédonie : Création, sur délibération, d'un statut national de patron pêcheur en complément de l'autorisation de pêche professionnelle délivrée par les provinces.</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<i>Sensibilisation et éducation</i>			
<p>Action 3 : Les participants prient les directeurs des pêches de promouvoir l'utilisation des médias et d'autres outils de sensibilisation afin de faire connaître la réglementation en vigueur, de diffuser des informations sur ce qui constitue une infraction et d'intégrer aux programmes d'enseignement des cours sur la législation relative aux pêches côtières et la conformité à la loi.</p>			<p>Îles Marshall : Élaboration de supports de sensibilisation communautaire avec l'aide de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.</p>
<i>Application simplifiée du cadre réglementaire applicable aux pêches côtières et à l'aquaculture</i>			
<p>Action 4 : Les participants prient les directeurs des pêches de mieux faire connaître les actions de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application de la réglementation menée dans les États et Territoires par le biais de l'une ou l'autre ou, le cas échéant, de l'ensemble des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. formation d'agents agréés à la réglementation sur les pêches et à la constitution de dossiers en vue de poursuites judiciaires ; b. utilisation d'un livret incident-entrevue définissant étape par étape la procédure à suivre, afin de faciliter la constitution des dossiers ; 		<p>Formation virtuelle à l'utilisation du livret incident lors d'infractions relatives aux pêches en cours pour Kiribati, discussions à ce sujet avec Vanuatu et manifestation d'intérêt des Tonga.</p> <p>La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins aide Kiribati à rédiger un règlement prévoyant des procès-verbaux d'infraction.</p>	<p>Kiribati : Établissement de la version définitive d'un règlement sur l'aquaculture.</p>

Actions convenues à l'issue de la RTMCF3 et soumises à la douzième Conférence des directeurs des pêches	Conclusions de la douzième Conférence des directeurs des pêches	Progrès accomplis par la CPS	Progrès accomplis par les membres
<p>c. élaboration d'une application sur mesure et création d'une base de données en vue de la constitution des dossiers ;</p> <p>d. adoption d'une politique d'application de la réglementation pour les infractions relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture ;</p> <p>e. définition de sanctions administratives (ou civiles) en réponse à des délits mineurs, par exemple un système de points de pénalité ;</p> <p>f. examen des arrêtés et des réglementations applicables aux pêches dans les États et Territoires.</p>			

Annexe 2 : premières questions et priorités des États et Territoires insulaires océaniques

Priorités techniques liées aux pêches côtières :

- Personnel local spécifique et qualifié doté des connaissances et capacités techniques nécessaires pour mener à bien des tâches spécialisées, des actions complexes et des processus, notamment des activités de recherche halieutique, et d'analyse et d'interprétation des données.
- Systèmes fiables de collecte, de stockage et d'analyse de données et d'informations (connaissances sur les ressources) afin d'orienter la gestion à l'aide de politiques, législations, réglementations et plans de gestion cohérents.
- Adoption de technologies électroniques pour améliorer la collecte de données tant par les agents des services des pêches que par les pêcheurs (commerciaux et communautaires).
- Méthodes adaptées et peu coûteuses permettant d'évaluer les stocks, par exemple d'holothuries, aux fins d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP).
- Capacités techniques nécessaires aux évaluations socio-économiques et au suivi.
- Gestion des pêcheries plurispécifiques en vue de maximiser la sécurité alimentaire et la valeur économique, et protection des espèces surexploitées au moyen de plans de gestion efficaces reposant sur des données scientifiques fiables (par exemple, évaluation des stocks).
- Cadres législatifs et réglementaires adaptés aux besoins.
- Planification stratégique quinquennale.
- Programmes de suivi et installations permettant de tester la qualité de l'eau ainsi que la présence de ciguatera et d'autres toxines.
- Solides effectifs dans les services des pêches, formés au SCS des activités côtières et dotés de ressources ; appui et formation des garde-pêche communautaires.
- Soutien des communautés locales pour la mise en œuvre des plans de gestion communautaire.
- Transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches.
- Techniques et compétences de communication permettant de collaborer efficacement avec les communautés.
- Méthodes et approches permettant de faire participer les pêcheurs commerciaux à la collecte de données biologiques.
- Formation sur les DCP ancrés et les méthodes de pêche, et sécurité en mer.

Problèmes ou défis se posant dans le domaine des pêches côtières :

- En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, licenciements et ouverture de pêcheries fermées de manière saisonnière.
- Capacités et installations technologiques et de recherche insuffisantes pour améliorer la gestion.
- Capacités limitées au niveau national et local.

- Difficulté du renforcement des données scientifiques et des évaluations de stocks relatives aux espèces à forte valeur marchande.
- Collecte des données sur la pêche à petite échelle.
- Manque de personnel local des services des pêches qualifié et expérimenté (recherche ; suivi, analyse et interprétation des données ; rédaction de rapports techniques ; gestion des pêches ; législation, politiques et planifications ; etc.).
- Degré de non-conformité des petits pêcheurs commerciaux avec la réglementation halieutique.
- Suivi et gestion sur plusieurs sites de débarquement.
- Manque de données (sur les prises, du marché, etc.) permettant de définir des mesures de gestion des espèces d'intérêt dans le secteur des pêches côtières.
- Communication et transport interîles.
- Exigences de la CITES aux fins des ACNP.

Priorités techniques liées à l'aquaculture :

- Mise à disposition et formation de greffeurs.
- Recherches techniques sur la collecte du naissain et la production de perles de meilleure qualité.
- Renforcement du savoir-faire technique dans l'élevage commercial de l'holothurie de sable (choix des sites, marquage et installation des enclos).
- Création de circuits pour l'huître comestible (huîtres perlières et de palétuvier) sur les marchés locaux et étrangers.
- Élaboration d'une stratégie quinquennale en matière d'aquaculture et d'un plan de valorisation des produits aquacoles.
- Promotion des possibilités de formation à la gestion d'entreprises aquacoles et d'investissement pour chacune des grandes espèces commerciales et d'élevage.
- Aide technique relative aux méthodes de reproduction et d'élevage pour la production de larves à grande échelle en vue de maximiser la production en écloserie de nouvelles espèces d'intérêt.
- Gestion des parasites pour un fonctionnement hygiénique des écloséries.
- Développement et promotion de différents modèles aquacoles.
- Promotion des échanges techniques entre pays de la région en matière d'aquaculture artisanale.
- Soutien à l'initiative sous-régionale que constitue l'Association micronésienne en faveur d'une aquaculture durable.
- Élaboration de lignes directrices relatives à l'aquaculture.
- Réglementation de nouvelles filières aquacoles telles que le pacage en mer.
- Soutien des communautés en matière d'aquaculture et renforcement des compétences de tous les acteurs du secteur.

- Développement d'installations nationales de quarantaine en éclosérie ; et importation, quarantaine et production de tilapia génétiquement amélioré pour grossissement en exploitation.
- Élaboration de procédures opérationnelles normalisées en matière de biosécurité aux fins de l'importation et de l'élevage d'espèces introduites (par exemple, relance de l'élevage de *Tridacna gigas*, de chanidés et de tilapias).
- Mise au point de méthodes d'élevage de nouveaux produits aquacoles (crevette, chanidé, crabe de palétuvier, holothurie et tilapia).
- Expérimentations aquacoles locales peu coûteuses.
- Projets aquaponiques pilotes (tilapia) avec des exploitants locaux.

Problèmes ou défis se posant dans le domaine de l'aquaculture :

- Importation de matériel biologique impossible ou difficile. Installations de quarantaine limitées ou inexistantes.
- Capacités, expertise (techniciens), expérience et ressources limitées du personnel local, en particulier concernant les produits aquacoles de première importance.
- Manque de clarté sur le statut du « foncier marin », pas de base juridique pour l'occupation du domaine maritime.
- Superficies terrestres disponibles pour l'aquaculture limitées.
- Accès aux marchés et à des technologies d'un coût abordable, renforcement de la base pour le développement de l'aquaculture par une meilleure collecte de données.
- Capacités financières et techniques insuffisantes.
- Communication et transport inter-îles.
- Accès à l'exportation pour les produits et les nouvelles espèces d'intérêt.
- Pénurie d'aliments de qualité à l'appui des activités piscicoles.
- Accès à des financements pour le développement de l'aquaculture, en particulier pour les petits exploitants.